

COMMUNE DE FOUQUIERES LEZ LENS

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2006

PRESIDENT : BOUCHEZ M. Maire

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. SZAT S. LANCEL L. MACIAZEK C. CHAUDAUDRA E. FLAMENT A. Adjoints - GERARD J. SKIBA R. PAW R. BEKAERT P. DELOFFRE G. SYS M. MOLENDRA E. BIELKIN L. MONNIER V. HENOT D. BOUKHATEB N. PRZYBOROWSKI B. Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : DANZEL L. BAILLEZ A. PAMULA M. GAJDA B. ZEGGAI N. DANGLLOT J.C. SZCZEPANSKI R. Conseillers municipaux ont donné procuration

ABSENTS : DEVERMELLE M. MERESSE M.H. Conseillers Municipaux

SECRETARE : BIELKIN L.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES – EXERCICE 2006

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2006, à savoir :

- taxe d'habitation	12.82 %
- foncier bâti	28.36 %
- foncier non bâti	89.71 %

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses	4 896 406
- recettes	4 896 406

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses	2 101 670
- recettes	2 101 670

le budget a été préparé conformément aux grandes orientations budgétaires présentées le 13 février 2006 : pas d'augmentation des taux d'imposition locales, pas d'emprunt, investissement important. Le budget a été adopté par 23 voix pour et 4 contre (groupe « agir ensemble pour Fouquières »).

.../...

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION TRICOLORE

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 17 mars 2006, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat de maintenance des installations d'éclairage public et signalisation tricolore avec l'entreprise SANTERNE S.A. de Sainte Catherine les Arras pour un montant de 207 397.12 € H.T. pour la durée du marché soit 4 ans.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant N° 1 au lot « gros œuvre étendu » des travaux d'aménagement de la salle des fêtes, ayant pour objet des travaux supplémentaires dus à des problèmes techniques découverts lors de l'avancement des travaux et s'élevant à la somme de 4 886.39 € H.T.

RESTRUCTURATION CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat, la région, l'Europe (FEDER) pour financer la phase 3 des travaux de restructuration du centre ville.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les indemnités versées aux Elus conformément à la réglementation en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

- 1) Le Conseil Municipal fixe le tableau des effectifs communal prenant effet le 1^{er} avril 2006.
- 2) Le Conseil Municipal décide la revalorisation de l'indemnité d'astreinte allouée au personnel technique conformément aux décrets N°2003-363 et 2005-542.
- 3) Conformément au décret N° 2005-1346 du 28.10.2005, le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire l'établissement de la liste des agents autorisés à utiliser les véhicules de la Collectivité.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

ALLOCATION AUX ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL FREQUANTANT LES COLONIES DE VACANCES OU AUTRES SEJOURS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres.

CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide l'ouverture de deux centres de loisirs municipaux : le premier fonctionnera du 5 au 25 juillet 2006 et le second du 31 juillet au 25 août 2006 :

- pour les enfants âgés de 3 à 6 ans
- pour les enfants âgés de 7 à 14 ans

BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses	50 000
- recettes	50 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses	2 281
- recettes	2 281

Le budget de la caisse des Ecoles est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses	8 000
- recettes	8 000

Le budget primitif de la zone industrielle a été adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision municipale prise en vertu de l'article L2122.22 du Code général des Collectivités territoriales à savoir :

- médecine du travail : convention avec la Société de Secours Minière

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire en matière de placement de fonds pendant toute la durée de son mandat conformément aux dispositions de l'article L2122.22 du Code général des Collectivités territoriales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

GARANTIES D'EMPRUNTS

- 1) Le Conseil Municipal accorde la garantie communale pour un emprunt d'un montant de 78 310 € au Logement du Travailleur d'Oignies pour l'acquisition-amélioration de l'immeuble sis 16 rue E.Zola.
- 2) Le Conseil Municipal accorde la garantie communale pour un emprunt d'un montant de 456 989 € à PAS DE CALAIS HABITAT pour la construction de 6 logements.

Ces deux décisions sont adoptées à l'unanimité.

CENTRE MULTISERVICES INTERGENERATIONNEL

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 mars 2006, le Conseil Municipal autorise ARTOIS DEVELOPPMENT, mandataire, à signer le marché concernant la construction d'un centre multiservices intergénérationnel avec l'entreprise E.B.T.M. d'Harnes pour un montant de 1 413 912.41 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

POUR LES ENFANTS DOMICILIES A FOUQUIERES

Un droit d'inscription est fixé à 8.15 € et la participation journalière par enfant est la suivante :

- 1^{er} enfant 5.85 €
- 2^{ème} enfant 5.70 €
- à partir du 3^{ème} enfant 5.50 €

POUR LES ENFANTS DOMICILIES DANS UNE AUTRE COMMUNE

Un droit d'inscription est fixé à 16.30€ et la participation journalière par enfant est la suivante :

- 1^{er} enfant 11.70 €
- 2^{ème} enfant 11.40 €
- à partir du 3^{ème} enfant 11.00 €

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement des dégâts occasionnés à l'Ecole J.Prévert s'élevant à la somme de 5 398.65 €. Suit à un vol avec effraction.

FETE DES MERES

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal fixe l'allocation allouée aux mères de familles ayant au moins 4 enfants âgés de mois de 16 ans au 1^{er} juillet 2006. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à 2 % l'augmentation de cette allocation.

AVENANTS AUX CONTRATS D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les avenants concernant le contrat d'assurance « responsabilité civile » dont le coût s'élève à 1 006.06 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a voté la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Fouquières-lez-lens réuni le 27 mars 2006 :

- s'élève contre l'annonce de la fermeture de 2 classes et la suppression de 3 postes au collège E.Zola
- demande que ces mesures soient annulées compte tenu :

1) du fait que la seule justification en serait une prévision de diminution de 11 élèves seulement à la rentrée de septembre 2006

2) de l'aggravation de la situation sociale de la population de la commune

3) de la non prise en compte des projets de constructions de logements dans la commune
↳ mise en chantier au cours de l'année 2006 de 57 logements
↳ dépôt en 2005 de 31 dossiers par différents bailleurs sociaux

4) de la nécessité de poursuivre l'excellent travail réalisé par les équipes pédagogiques intervenant dans la commune, ce qui suppose au moins le maintien des moyens mis en œuvre par l'Education Nationale dans le cadre de la ZEP.

5) Des effets déplorables que les mesures envisagées pourraient entraîner : incitation des familles les moins pénalisées socialement à transférer leurs enfants vers l'enseignement privé et « ghettoïsation » du collège Emile Zola alors que l'explosion des banlieues en novembre 2005 a montré les conséquences qui en résultent..